



Changement de nom de mon fils, j'ai l'autorité parentale exclusive

Par **Gwenmathis07**, le **12/04/2019** à **09:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon fils peut porter mon nom de famille au lieu de celui de son père ? Où est-ce que je peux juste rajouter mon nom de famille ?

Sachant que j'ai l'autorité parentale exclusive et la garde exclusive. Il a un droit de visite le premier samedi de chaque mois mais il ne vient jamais.

Cela fait plus de 3 ans qu'il n'est pas venu voir son fils. Donc depuis notre séparation.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **12/04/2019** à **09:55**

bonjour,

le fait que le père de votre enfant n'utilise pas son droit de visite n'est pas un motif légitime pour obtenir le changement de nom de famille de votre fils, quoique vous fassiez cet homme restera le père de votre enfant car la filiation n'est pas modifiée.

vous pouvez lui donner un nom d'usage.

salutations

Par **Gwenmathis07**, le **12/04/2019** à **09:56**

Même en ayant l'autorité parentale exclusive ? Si je fais une demande au JAF c'est faisable ?

Par **youris**, le **12/04/2019** à **12:09**

le fait que vous ayez l'autorité parentale exclusive ne modifie pas la filiation paternelle de votre fils et n'es t pas un motif de changement de nom de famille.

comme déjà indiqué, il vous reste la solution du nom d'usage.

Par **fabrice58**, le **12/04/2019** à **12:16**

Bonjour,

pour un changement de nom, vous ne devez pas vous adresser au JAF :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

cdt